
Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 29 août 2014 à 20 heures 30

Etaient présents : MM. ARNOUX Jacques – BOROT Lionel – DEBORE Patrick – FELISIAK Eric – SUIFFET Gilbert – VINCENDET Pierre – Mmes BOUCHER Caroline – CHOISEAU Catherine - MONGREVILLE Jennifer – ZAPILLON Christelle

M. Pierre GAGNIERE (arrivé à 20 h 50)

Excusés : MM. Yvan BOURGEOIS – Georges CECILLON - Manu LAFON – Mme Catherine JORCIN -
Pouvoirs de M. Georges CECILLON à M. Gilbert SUIFFET – Me Catherine JORCIN à Me Catherine CHOISEAU -

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 35.

Mme Catherine CHOISEAU a été désignée secrétaire de séance.

➤ **Approbation du compte rendu de la réunion du 15 juillet 2014**

Pas de remarques. Le compte rendu est approuvé

1 abstention – 11 pour

➤ **Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du conseil municipal au maire**

- *Décision du 14/08/2014*

Attribution du marché pour l'entretien des chaudières des bâtiments communaux à LUDO CHAUFFAGE pour un montant de 1 705 € HT par an.

- *Décision du 19/08/2014*

Attribution du marché pour la création d'une aire de jeux au pôle enfance à l'Entreprise MARTOIA :

• Lot n° 1 Terrassement VRD	5 674.41 € HT	6 784.20 € TTC
• Lot n° 1B Gros-œuvre	17 500.44 € HT	21 000.53 € TTC

- *Décision du 26/08/2014*

Attribution d'un marché à Serge MONOD Equipement pour l'acquisition d'un porte outils HOLDER C 250 d'une puissance de 50 CV au prix de 58 570 € HT, plus options pour 8 600 € HT (dont plus-value pour un HOLDER C270 de 68 CV) soit un total de **67 230 € HT / 80 676 € TTC**.

➤ **Personnel communal**

Le conseil municipal à l'unanimité, décide d'embaucher du personnel non titulaire à temps non complet de début septembre 2014 à début juillet 2015 :

- Accompagnateur transport scolaire 14 h / semaine
- Agent d'entretien école 8.5 h / semaine
- Agent de bibliothèque 19.25 h / semaine

➤ **Convention avec le Conseil Général pour l'occupation du domaine public et les modalités de réalisation, gestion et entretien des ouvrages de la 3^{ème} tranche de la liaison piétonne**

Le maire présente au conseil municipal le projet de convention avec le Conseil Général pour les aménagements réalisés sur la RD 902 dans le cadre de la 3^{ème} tranche de la liaison piétonne. Cette convention définit les conditions d'occupation du domaine public routier départemental par la collectivité ainsi que les prescriptions pour la réalisation des travaux, la surveillance et l'entretien des équipements. Elle est précaire et révoquable et ne confère aucun droit réel à son titulaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer ladite convention.

➤ **Branchement assainissement M. MIGUEL**

M. MIGUEL, propriétaire d'une maison en cours de restauration au hameau des Champs, a sollicité la commune pour les travaux d'évacuation de ses eaux usées.

Actuellement, seuls la Clé des Champs, le Moulin de Marie et l'Auberge de Jeunesse sont raccordés.

Le SIVOM doit prolonger le collecteur afin de desservir l'ensemble des habitations, mais au niveau de la maison de M. MIGUEL l'arrivée des eaux usées est relativement basse. Plutôt que de mettre une pompe de relevage, M. MIGUEL aurait souhaité que le collecteur soit enterré plus profondément (2.50 m), ce qui occasionnerait un surcoût de 10 000 €.

La décision appartient au SIVOM qui a refusé pour plusieurs raisons : le coût, les contraintes liées à une tranchée profonde, que ce soit pour la réalisation des travaux ou en cas d'intervention future (largeur et sécurisation des fouilles).

Compte-tenu de ces éléments, la solution pour M. MIGUEL est d'installer une pompe de relevage à ses frais.

➤ **Travaux prévisionnels**

Un certain nombre de travaux sont à envisager et des devis ont été demandés.

- Toit du cinéma à refaire : 40 000 €
- Toit du gymnase 41 235 € et réfléchir à la rénovation de l'intérieur: sanitaires, mur d'escalade...
- Ecole : rénovation complète
- Poste : Les locaux devront être accessibles, ce qui nécessite d'installer un ascenseur. D'autre part, La Poste ne souhaite plus occuper l'ensemble du bâtiment et propose d'installer le bureau au rez-de-chaussée ce qui nécessitera un réaménagement. Le reste du bâtiment ne sera plus loué. Il y aura lieu de prévoir un réaménagement.
- Route de Sainte Marie : en très mauvais état, voire dangereuse. Faire une étude pour son aménagement
- Route zone Lécheraine
- Pont du camping à refaire : platelage et barrières à remplacer
- Rechercher des solutions de parkings (vers abattoir, jardins vers le cinéma, jardins gendarmerie...)
- Chapelle Saint Pierre (toit, fenêtres...)

Cette liste n'est pas exhaustive.

Une réflexion doit être menée sur les différents projets en fonction des priorités et des possibilités budgétaires.

➤ **Trail EDF CENIS TOUR – Renouvellement convention**

La convention entre la commune et KCO (société organisatrice d'évènements) pour l'organisation de cette course se termine cette année. KCO souhaite que la convention soit reconduite pour 3 ans avec un budget à l'identique. Actuellement les communes de Lanslebourg et Lanslevillard sont partenaires et versent 16 750 € H.T. par an chacune. L'autre partenaire important de cette manifestation est EDF.

En contrepartie, KCO s'occupe totalement de l'organisation et de la communication.

Une réunion a eu lieu le 8 août pour tirer un premier bilan de l'édition 2014 :

Trail : 800 inscrits pour environ 650 participants originaires de 68 départements dont la moitié hors Rhône Alpes.

VTT : l'épreuve a rassemblé environ 60 personnes (clientèle différente de celle du trail).

Retombées économiques : elles sont évaluées entre 170 000 € et 400 000 €.

Points à améliorer : médiatisation Val Cenis à travailler, plus de communication et implication des socio-professionnels, partenariat avec EDF à poursuivre et renforcer.

Le conseil municipal constate que c'est une bonne animation qui plait, attire du monde et s'adresse à un public diversifié (familles, sportifs confirmés...). Dans l'attente d'éléments complémentaires pour conduire une réflexion autour de cette manifestation, le conseil municipal donne son accord, à l'unanimité, pour renouveler la convention pour un an.

➤ **Projet « Tous en piste » - Participation financière de la commune**

Les 13 et 14 décembre la SE2MC a émis l'idée d'organiser deux journées festives afin de faire découvrir le domaine skiable, notamment à une clientèle de proximité. Différentes animations sont prévues en journée autour des loisirs de neige et en soirée une parade aux flambeaux et un concert évènement.

Le budget de cet évènement est en partie pris en charge par la SE2MC (forfaits, mise à disposition de personnel...), les communes sont sollicitées pour participer à hauteur de 60 000 € selon la même clé de répartition que pour la loi montagne (Lanslebourg 35%, Lanslevillard 35%, Termignon 25%, Sollières Sardières 5%).

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer à hauteur de 21 000 €.

➤ **Questions diverses**

Stationnement des camping-cars : Monsieur DEBORE souhaite que la mairie prenne contact avec les services de l'Etat pour proposer d'acheter les jardins de la Gendarmerie.

Mur des Consorts EXCOFFIER : Monsieur le Maire a rencontré Daniel EXCOFFIER et sa fille. Ils considèrent que ce mur vaut mur de soutènement du chemin communal et souhaitent que la commune prenne en charge 50% du coût des matériaux (béton, ferrailage, drainage).

Le mur est totalement situé sur terrain privé, c'était le mur arrière de la maison. Par son implantation, il sert de soutien au chemin communal dans lequel passe une conduite d'eau et une déstabilisation du terrain serait préjudiciable.

Le conseil municipal propose que la commune prenne en charge la moitié des matériaux avec un maximum de 6 000 €, et que les Consorts EXCOFFIER, tant qu'ils n'ont pas de projet de reconstruction de la maison, mettent à disposition une partie du terrain le long de la route pour le stationnement des véhicules. L'acquisition du terrain leur sera également proposée.

1 abstention – 12 pour

Fête du Mont Cenis : en raison des mauvaises conditions météo, elle a été annulée. Les italiens de Novalesa ont fait la polenta comme prévu, ils n'ont pas eu l'information sur l'annulation de la fête. Ils demandent à la commune le remboursement des frais engagés soit 450 €. Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide à l'unanimité de participer pour la moitié, soit 225 €.

Pour l'an prochain et afin de redynamiser la fête, il est souhaitable d'anticiper et de travailler en amont à son organisation en associant les associations.

Garde animatrices du Mont Cenis : Celles-ci ont commencé un projet de créer un livre sur la flore du Mont-Cenis qui serait un support à la visite du jardin alpin, avec idées de balades et recettes à base de plantes. Les gardes animatrices ont proposé une maquette sommaire de cet ouvrage. Pour leur permettre de finaliser ce projet, le Maire propose de prolonger leur contrat de travail de trois semaines. Cette proposition est acceptée à l'unanimité. La possibilité de financement d'une partie de leur salaire par RTE sera envisagée.

Etablissements sous avis défavorable de la commission de sécurité : le maire informe le conseil municipal qu'un certain nombre d'ERP de la commune ont reçu un avis défavorable de la commission de sécurité et n'ont pas encore remédié aux prescriptions émises lors des visites.

Le maire rappelle qu'il lui appartient de prendre les mesures qui s'imposent : mise en demeure, délais accordés, fermeture; et qu'il sera vigilant à ce que chaque établissement remédie aux observations de la commission de sécurité. Si les établissements ne se mettent pas en conformité, il se verra dans l'obligation d'en prononcer la fermeture administrative.

La séance est levée à 23 h 40.